



**Agglomération
PROVENCE VERTE**

Direction Aménagement du territoire

Brignoles, le **28 JUIL. 2026**

Monsieur Didier BREMOND
Président de l'Agglomération Provence Verte
1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Maire de Brignoles

A

Monsieur Ollivier ARTUPHEL
Maire
Mairie de Nans-les-Pins
Hôtel de Ville
13 avenue Julien Jourdan
83860 NANS-LES-PINS

V/Réf : OA/JCH/AI n°2026-545
N/Réf : 2026/06-D-3862
Affaire suivie par : Augustin MASSÉ-FAURE
☎ 04 98 05 24 74
✉ amasse@caprovinceverte.fr

Objet : Avis Agglomération Provence Verte - Modification n°2 du PLU - Nans les Pins

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, comme le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après examen du dossier par les services communautaires, j'ai le plaisir de vous transmettre l'avis technique de l'Agglomération Provence Verte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier BREMOND

Pièce jointe :

- Avis technique des services de l'Agglomération Provence Verte

AVIS TECHNIQUE

Pôle Rayonnement Territorial

Brignoles, le 1^{er} juillet 2026

Demandeur	Commune de Nans-les-Pins Hôtel de Ville 83680 Nans-les-Pins elus@mairie-nanslespins.fr
V/réf	OA/JCH/AI n°2026-545
N/réf	Courrier reçu le 17 juin 2026

Consultation sur la modification N°2 du PLU de Nans-les-Pins – Avis technique

Avis technique de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Direction Aménagement du Territoire	Service Planification et Aménagement du Territoire La présente modification du PLU a pour effet de reclasser des Espaces Boisés Classés (EBC) de la commune en zone agricole et de modifier la taille des fenêtres sans EBC autour de constructions isolées existantes dans les EBC. Sur le secteur de la Petite Clue, où il est prévu de réduire l'EBC sur les parcelles B 1078 et 1079, il est recommandé de prêter attention au maintien d'un cordon végétalisé sur le bord de la route Départementale n°1 afin de conserver le milieu paysager arboré fermé. La fenêtre d'EBC accordée à la construction située sur la parcelle D 2829 est excentrée du bâti par rapport aux autres fenêtres. Y-a-t-il une raison particulière ? Deux fenêtres dessinées dans la parcelle D 406 ne laissent pas apparaître de bâtis.
---	--